

---

**Déclaration des performances**  
**AF-2013-07-BD**

---

- 1- Code d'identification unique du produit type :  
Eléments pour bordures de trottoirs préfabriqués en béton.
- 2- Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :  
Bordures et caniveaux en béton – Date de fabrication : voir marquage sur produit.
- 3- Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
Pour les applications en extérieur et la finition des routes, destinés aux zones de circulation des piétons et des véhicules.
- 4- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :  
STRADAL  
LES STATIONS  
45210 FONTENAY SUR LOING  
  
Siège social : STRADAL – BP98318 – CERGY PONTOISE Cedex
- 5- Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :  
Non applicable
- 6- Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :  
4
- 7- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
Ne nécessite pas l'intervention d'un organisme notifié
- 8- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :  
Non applicable

9- Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe A1	
Performance au feu extérieur	Non destiné aux toitures	
Emission d'amiante	Aucune teneur	
Résistance à la rupture (MPa)		

  

Profils	Classes de résistance			Caractéristiques complémentaires optionnelles			Longueur (cm)	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat principal)
				Résistance renforcée aux agressions climatiques		Usure par abrasion		
	U	T	S	B	D	H		
A1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
A2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
P1	/	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
P2	/	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
T1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
T2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
T3	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
T4	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CS1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CS2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CS3	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CS4	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CC1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CC2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)

  

Profils	Classes de résistance			Caractéristiques complémentaires optionnelles			Longueur (cm)	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat principal)
				Résistance renforcée aux agressions climatiques		Usure par abrasion		
	U	T	S	B	D	H		
T2 S	/	X	/	/	/	/	100	brut, alluvionnaire
AC1	/	X	/	/	/	/	100	brut, alluvionnaire
P3	/	X	/	/	/	/	100	brut, alluvionnaire
10x10	/	X	/	/	/	/	100	brut, alluvionnaire

EN 1340:2004

Résistance à la glissance ou au dérapage	Satisfaisante	
Conductivité thermique (W/mK)	Application en extérieur	
Durabilité	Absorption d'eau : $\leq 6\%$ en masse Gel-dégel : Perte de masse : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyenne <math>\leq 1\text{kg/m}^2</math></li> <li>- Résultats individuels <math>\leq 1.5\text{kg/m}^2</math></li> </ul>	

10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Guillaume ZAMMIT, Directeur d'usine

A Fontenay sur Loing, le 14 janvier 2016.